

EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 175 pétitionnaires.

Désignation :

Citoyennes et citoyens du comté de Bertrand

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE selon la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne. En outre, toute personne a droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation.

ATTENDU QUE selon la même charte, nul ne peut être privé de sa liberté ou de ses droits, sauf pour les motifs prévus par la loi et suivant la procédure prescrite.

ATTENDU QU'IL est aussi statué dans la charte que toute personne âgée ou toute personne handicapée a droit d'être protégée contre toute forme d'exploitation. Toute personne a aussi droit à la protection et à la sécurité que doivent lui apporter sa famille ou les personnes qui en tiennent lieu.

ATTENDU QUE depuis quelque temps, des propos de plus en plus inquiétants sur les traitements infligés aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer sont mentionnés.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Par cette pétition, nous soussigné(e)s voulons que la façon de traiter ces personnes soit revue et corrigée, et ce, dans tous les centres d'hébergement privés et publics du Québec

Nous demandons à l'Assemblée nationale qu'elle assure des conditions de vie adéquates afin que les personnes affectées par cette maladie soient respectées dans leur dignité morale et physique. Pour ce faire, l'Assemblée nationale doit mandater le Ministère de la Santé et des Services sociaux pour mettre en place un véritable plan d'action pour cesser l'utilisation abusive des contentions chimiques et physiques et que celui-ci intègre la philosophie et l'approche préconisées par le mouvement Alzheimer du Québec.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.




Claude Cousineau, député de Bertrand

11 mai 2005
Date

PÉTITION À L'ASSEMBLÉE NATIONALE
NOUS NE DEVONS PLUS ACCEPTER L'INACCEPTABLE

18 AVR. 2005

175

« Attendu que selon la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne. En outre, toute personne a droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation.

« Attendu que selon la même charte, nul ne peut être privé de sa liberté ou de ses droits, sauf pour les motifs prévus par la loi et suivant la procédure prescrite.

« Attendu qu'il est aussi statué dans la charte que toute personne âgée ou toute personne handicapée a droit d'être protégée contre toute forme d'exploitation. Toute personne a aussi droit à la protection et à la sécurité que doivent lui apporter sa famille ou les personnes qui en tiennent lieu.

« Attendu que depuis quelques temps, des propos de plus en plus inquiétants sur les traitements infligés aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer sont mentionnés.

« Par cette pétition, nous soussignéEs voulons que la façon de traiter ces personnes soit revue et corrigée, et ce, dans tous les centres d'hébergement privés et publics du Québec.

« Nous demandons donc à l'Assemblée Nationale qu'elle assure des conditions de vie adéquates afin que les personnes affectées par cette maladie soient respectées dans leur dignité morale et physique. Pour ce faire, l'Assemblée Nationale doit mandater le Ministère de la Santé et des Services sociaux pour mettre en place un véritable plan d'action pour cesser l'utilisation abusive des contentions chimiques et physiques et que celui-ci intègre la philosophie et l'approche préconisées par le mouvement Alzheimer du Québec. »

NOM (EN LETTRES MOULÉES)	ADRESSE	SIGNATURE (MANUSCRITE)
MARIE-JOSÉE MORIN	8 ADOLPHE DUCLOS - LAC MASSON	M. J. Morin
Jean-Paul DAVIS	118 SOMMET VERT LAC MASSON	Jean-Paul Davis
GEORGES DANCOSI	21 RUE DANCOSI LAC MASSON	G. Dancosi
ANDRÉE BENOIT	144 Ave. des Trembles Lac Masson	A. Benoit
BRUD'HOMME F	65 Montée Manory Ste-Marguerite	F. Brud'homme
DUPONT M. MONIQUE	4 AVE DES ALOUETTES, ESTEREL	M. Dupont
VEILHEUX MONISE	230 montée Pagnon - Ste Marguerite	M. Veilheux
Brianne Yvonne	198 Chemin Masson St. Marguerite - Estérel	B. Yvonne
Balthazar Nicole	89 Nomaine Ouzmet Ste Marguerite	N. Balthazar
Coline B. Ferreira	80 Rue Des Lupins cip 345	C. B. Ferreira
Rita McCallum	15 Chemin Masson Ste Marguerite	R. McCallum
NICOLE LAROSE	14 des Sapsins Ste Marguerite	N. Larose
JULIANNE DALLACON	34 DES OUTARDES STE-MARGUERITE	J. Dallacón
Monique Gosselin	571 CH. LAC VIOLENT STE-MARGUERITE	M. Gosselin
THERÈSE ANGERS	C. P 496 St Marg. Estérel	T. Angers
Carmen Miron	19 des MILANS Ste-Marguerite	C. Miron
JEAN-GUY PABOL	19 des MILANS " "	J. G. Paból
OSILE MIRON	180 Chemin DES HAUTEURS STE-MARGUERITE	O. Miron
Gemma Guilheir	29 des Lilas Ste-Marguerite-Estérel	G. Guilheir
Monique Thibault	198 Montée Schoyner Estérel	M. Thibault
Cherida Alekso	47 Rue Sommet Moren-keats	C. Alekso
Jean Thibault	198 Montée Schoyner Estérel	J. Thibault
Marie Beauchamp	39 des Pins Ste Marguerite Estérel	M. Beauchamp
ORISE LANDREVILLE	323 ch. Ste Marguerite-Estérel	O. Landreville
VICTOR RICHARD	211 " "	V. Richard
Lyne Thibault	24 Montée Charlebois Ste Marg Estérel	L. Thibault
Lyn Thibault	24 Montée Charlebois Ste Marg Estérel	L. Thibault
Monique Dore	118 Sommet Vert Ste Marg. Estérel	M. Dore

Veuillez nous retourner la pétition par courrier :

Société Alzheimer des Laurentides
C.P. 276
Sainte-Agathe-des-Monts, QC
J8C 3A3

